

MESSAGE D'ALERTE DES SAPEURS-POMPIERS.

18

112

Le message d'alerte des sapeurs-pompiers est donné par le collaborateur désigné par le directeur d'agence.

L'alerte des sapeurs-pompiers doit être précise et sans ambiguïté.

Le message ci-contre a pour objet d'aider l'accueil à réaliser l'alerte correctement.

▶ **Le numéro d'appel des sapeurs-pompiers est le 18 ou le 112.**

▶ **Il convient de rappeler qu'il ne faut raccrocher qu'après autorisation de l'interlocuteur.**

Message d'alerte des secours extérieurs.
Décrivez calmement le message suivant :

Ici M. ou Mme :

Agence :

Adresse :

Il y a eu :

- un incendie
- une explosion
- un accident

Dans :

- le bâtiment principal
- le parking véhicules
- une autre zone (précisez)

Indiquez :

- présence de victimes
- évacuation en cours
- intervention par un secouriste en cours
- intervention par l'équipe interne en cours

Risques d'évolution du sinistre :



Évacuation

Dès l'audition du signal sonore :

- ▶ arrêtez votre activité,
- ▶ gardez votre calme,
- ▶ suivez les indications du guide désigné,
- ▶ rejoignez votre point de rassemblement.
- ▶ Le serre-file quitte les locaux après s'être assuré que plus personne ne s'y trouve.



Intervention

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- ▶ alertez l'équipier de première intervention présent.

Selon l'évaluation du danger :

- ▶ alertez les pompiers et déclenchez l'évacuation,
- ▶ si le foyer est raisonnable, attaquez le feu avec les moyens mis à votre disposition sans prendre de risques.

En cas d'incendie

- ▶ Fermez les fenêtres et les portes.
- ▶ Dans la fumée, baissez-vous (l'air frais est près du sol).
- ▶ N'utilisez pas les ascenseurs ni les monte-charges.
- ▶ Ne revenez pas en arrière.

